



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Santé mentale des jeunes

Question au Gouvernement n° 1588

Texte de la question

SANTÉ MENTALE DES JEUNES

Mme la présidente. La parole est à Mme Karine Lebon.

Mme Karine Lebon. Ma question s'adresse à Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités. Lors de son discours de politique générale, le Premier ministre a déclaré que la santé mentale des jeunes devait faire l'objet d'une prise en charge renforcée. Pourtant, l'accompagnement psychologique et psychiatrique des enfants est l'un des parents pauvres de votre politique de santé. Les centres médico-psychologiques de l'enfant et de l'adolescent sont débordés ; il faut attendre plusieurs mois pour y obtenir un rendez-vous.

Dans son dernier baromètre, Santé publique France indique que les jeunes âgés de 18 à 24 ans sont ceux de nos concitoyens qui tentent le plus de mettre fin à leurs jours. Dans cette tranche d'âge, le nombre de tentatives de suicide déclarées a doublé entre 2017 et 2021, et un enfant sur cinq présente des symptômes dépressifs.

À La Réunion, où près d'un tiers de la population a moins de 20 ans, les difficultés qui rongent la jeunesse de l'intérieur sont colossales, qu'il s'agisse des violences intrafamiliales, des addictions ou encore du niveau de chômage élevé. Malgré la bonne volonté et l'implication de tous les acteurs, l'absence de moyens financiers met à mal tout projet de développement d'une offre adaptée. Le taux de tentatives de suicide des jeunes Réunionnais est le plus élevé de France, et représente la première cause de mortalité des moins de 24 ans dans ce territoire. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)* Un même jeune peut faire jusqu'à dix tentatives avant de se voir proposer une première consultation, généralement six mois plus tard.

Le numéro vert, la plateforme Cnaé – Coordination nationale d'accompagnement des étudiantes et des étudiants – et le dispositif Mon soutien psy sont loin d'être suffisants. Après un signalement, les jeunes ont besoin de se sentir écoutés et accompagnés par des professionnels. Ce n'est ni le rôle de l'enseignant, ni celui du conseiller principal d'éducation (CPE).

Face à ce triste constat, quels moyens concrets comptez-vous débloquer pour garantir l'accompagnement complet des jeunes en situation de détresse psychologique ? La jeunesse appelle à l'aide ; écoutez-la ! Parquer des enfants dans des hôtels, abandonner du jour au lendemain les jeunes majeurs issus de l'aide sociale à l'enfance, ou encore laisser prospérer le harcèlement scolaire : tels ne doivent pas être vos uniques faits d'armes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES ainsi que sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

Mme Sarah El Haïry, *ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles*. Il n'y a pas de santé sans santé mentale ; il n'y a pas d'enfance, il n'y a pas d'émancipation sans accompagnement des enfants et des jeunes. Le Premier ministre l'a rappelé, cet accompagnement est notre priorité depuis 2017.

Mme Marie-Charlotte Garin. Avec quels moyens ?

Mme Sarah El Haïry, *ministre déléguée* . Les enjeux sont posés. Sous l'autorité de la ministre Catherine Vautrin et en lien avec le ministre chargé de la santé et de la prévention, nous mobiliserons tous les moyens nécessaires afin de détecter ces situations dès le plus jeune âge, de lutter contre l'addiction aux écrans et d'entendre ce qui est dit à ce propos. Parler de santé mentale, c'est parler de dépression, de perte de chances et, malheureusement, du suicide d'enfants de plus en plus jeunes.

Faire de cette cause une priorité, cela passe par l'installation, dans chaque département, de maisons de l'adolescent ou encore par l'intensification de la prévention et de la détection, grâce au renforcement de la médecine scolaire, au plus près des enfants.

Nous savons aussi reconnaître ce qui n'a pas bien fonctionné et le corriger : c'est ce que nous faisons s'agissant du chèque psy, afin d'apporter des réponses plus rapidement et de faciliter les remboursements. *(Mme Sophia Chikirou s'exclame.)*

Nous devons également nous appuyer sur les professionnels, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention du suicide. L'ensemble du Gouvernement, quels que soient le moment et le lieu, sera mobilisé afin de lutter contre ce fléau qui touche autant les parents que les enfants.

Notre méthode est simple : nous portons un regard territoire par territoire. Vous avez évoqué La Réunion et les territoires ultramarins mais les inégalités sont réelles partout en France. C'est grâce à la mobilisation des équipes éducatives, de santé et en accompagnant les parents que nous permettrons à chaque enfant de disposer des mêmes chances. Madame la députée, nous serons à vos côtés. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Karine Lebon.

Mme Karine Lebon. Vous avez une obligation de résultat : or le nombre de tentatives de suicide déclarées a doublé entre 2017 et 2021. *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.)*

Données clés

Auteur : [Mme Karine Lebon](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1588

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 février 2024